



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Le gouvernement refuse la reprise des cours dans les universités

Retrait de la circulaire qui prolonge l'interdiction de faire cours en présentiel !

La circulaire ministérielle de fin décembre « *reprise progressive des enseignements dans les établissements d'enseignement supérieur à partir de janvier* » condamne l'écrasante majorité des étudiants à rester chez eux.

Seuls des petits groupes limités à dix étudiants pourront être accueillis à partir du 4 janvier et seulement parmi ceux jugés les plus fragiles. Même ensuite, « *au cours du mois de janvier* », il n'est question de reprendre les TP et les TD que pour les étudiants de première année post-baccalauréat.

A ce rythme-là, les abandons d'études universitaires vont se généraliser et devenir catastrophiques. Comme le rappelle une récente tribune dans *Le Monde* : « *Le risque est réel d'un décrochage massif* ». De multiples témoignages confirment qu'étudier à distance constitue un handicap sérieux. Mais le gouvernement reste sourd et programme avec cette circulaire la prolongation de la souffrance des étudiants. Combien de dizaines, de centaines de milliers d'étudiants vont abandonner leurs études et tenter de trouver un travail alors que les fermetures, les plans de licenciements se multiplient ?

Pour FO ESR, il faut que le Ministère lève immédiatement l'interdiction de faire cours en présentiel. La liberté pédagogique des collègues de choisir la manière d'assurer leurs enseignements doit être rétablie au plus vite.

Pour ce faire, il est nécessaire de rouvrir tous les services, sans mettre en danger quiconque, notamment les salariés à risque, à qui le télé-travail doit toujours être proposé. Et le Ministère doit débloquer dès maintenant les moyens nécessaires pour un plan de recrutement massif de personnels enseignants et non-enseignants sous statut et pour que les jauges qu'il estimera nécessaires puissent être respectées sans que cela constitue une entrave aux études. Ces moyens doivent également permettre des dépistages massifs et rapides.

La loi de programmation de la recherche (LPR), que la ministre, Mme Vidal, présente comme une réponse au manque de moyens, ne fait qu'accroître encore les financements sur projets au détriment des financements récurrents qui seuls permettraient de recruter, et vise à généraliser le recours aux contractuels.

FO ESR se félicite que le conseil constitutionnel ait censuré l'article 38 de la loi instituant un délit réprimant l'intrusion dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur, annihilant les franchises universitaires. Mais le gouvernement poursuit son œuvre, il a promulgué la LPR le 24 décembre. Il ne répond pas aux organisations de personnels et d'étudiants qui dénoncent les manques chroniques de personnels et de locaux adaptés et réclament les dotations nécessaires pour corriger cette situation.

FO ESR revendique :

- **la réouverture immédiate des Universités**
- **le droit pour tous les collègues de faire cours en présentiel dès maintenant s'ils le décident**
- **les moyens humains et budgétaires nécessaires à cette réouverture**
- **le recrutement de personnels statutaires à la hauteur de besoins qui ont été plus que jamais mis en lumière par la dernière période**
- **l'abrogation de la LPR.**

Montreuil, le 4 janvier 2021